



CONSEIL COMMUNAL

**PROCES - VERBAL
de
L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES
du 16 mars 2016**

sous la présidence d'Yves Luginbühl

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée du 8 décembre 2015
3. Communications du bureau
4. Informations de la Municipalité
5. Election d'un membre de la Commission des finances
6. Election d'un membre de la Commission ad'hoc pour la sécurité
7. Demande de crédit pour l'entretien des rives du lac aux abords du chantier naval - préavis N° 1/2016
8. Demande de crédit pour la pose d'un nouveau revêtement dans la cour extérieure de l'école - préavis N° 2/2016
9. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales
10. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Excusés : P. CAVIN – O. EMERY – P.-C. FAVARGER – M. FIGEAT – F. GAVILLET VOLLENWEIDER – S. MEYLAN – J. SHELDON

2. Procès-verbal de l'assemblée du 8 décembre 2015

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, 0 opposition, 2 abstentions.

3. Communications du Bureau

Le PRESIDENT rappelle que la dernière assemblée du Conseil communal de la législature 2011-2016 aura lieu le 22 juin 2016 à 18h30, suivie d'un repas.

J.-L. RAY encourage les nouveaux élus à venir au Conseil de juin et propose que Mies les invite au repas également.

4. Informations de la Municipalité

Le SYNDIC :

- 30 ans de service de Georges- André Dubois. Il nous fait le plaisir d'être là aujourd'hui et est chaleureusement félicité pour son travail et son dévouement à la Commune. Il est ovationné par l'assemblée.
- Date du 12 mai à 19h arrêtée pour l'assermentation des nouveaux conseillers et municipaux par le préfet.

C. FIGEAT :

- Votation populaire sur la RIE 3 (réforme de l'imposition des entreprises) aura lieu ce week-end.
 - o Modification de la pratique fiscale au niveau des entreprises.
 - o Manque à gagner important pour certaines communes.
 - o Nouvelle « péréquation » nécessaire entre communes.
 - o Risque de hausse d'impôt à Mies de l'ordre de 4 points. Certaines autres communes pourraient voir leur taux augmenter de 11 points.
- Comptes 2015 :
 - o Bouclement non encore terminé mais les premiers signes laissent apparaître une augmentation assez forte des rentrées de l'impôt sur le revenu et sur la fortune.
 - o Résultat attendu proche de l'équilibre alors que l'on avait budgété une perte d'environ CHF 1.6 millions.
 - o Si le résultat s'avère positif, on passera un amortissement extraordinaire sur la déchetterie, comme souhaité par la Commission ad'hoc sur la taxe sur les déchets.

S. EMERY :

- Mme Raymonde Schoch, ancienne Syndic de Commugny, prépare une revue de fin de législature sur les municipalités, conseillers et employés communaux de Terre Sainte. Cela aura lieu les 24 et 25 juin au théâtre des Rojalets.

J. WILDBERGER :

- Statistiques de la déchetterie :
 - o Baisse d'environ 40 % des ordures ramassées suite à la taxe au sac. Les citoyens trient nettement mieux.
 - o Peu de fraudes au sac.
 - o Mise en place d'une page facebook grâce à Amandine Dubois. Cela permet de mettre à jour très facilement les horaires ou encore d'organiser aisément de petites manifestations.
<http://www.mies.ch/htm/decheterie>
 - o Nouvelle matière gérée par la déchetterie, la canette en alu, n'apparaît pas sur ces statistiques car la quantité est relativement faible. Par contre cela rapporte bien. Revente à environ CHF 1/ kg d'alu.
 - o Environ 70% des coûts de la gestion des déchets sont financés actuellement par la taxe au sac et la taxe forfaitaire.
 - o Certaines communes avoisinantes avaient précédemment des taxes forfaitaires plus faibles. On constate que celles qui commencent à construire des déchetteries voient leur taxe forfaitaire augmenter.

R. CLAVIEN profite aussi de souligner que la commune a une collaboratrice de la déchetterie très appréciée et qui met souvent à disposition des endroits où l'on peut recycler des livres et où les gens peuvent récupérer diverses affaires.

Le Conseil remercie Amandine Dubois pour son travail.

G. DERIAZ :

- Maison du village :
 - o Les trois appartements sont terminés et sont habités depuis le début du mois.
 - o Le studio du 1^{er}, de 63m² avec un grand balcon, sera libéré dès le 1^{er} septembre 2016.
 - o Les locataires sont ravis.

- Nouvelle épicerie et carrefour devant la poste :
 - o Le chantier de la future épicerie avance bien.
 - o Le couvert en verre a été posé et s'intègre bien avec le bâtiment.
 - o La pièce qui deviendra l'épicerie est très lumineuse.
 - o Pose des frigos en cours.
 - o La porte voutée a été maintenue mais a été complètement refaite.
 - o Les bancs en béton ont été recouverts de bois.
 - o La nouvelle palissade en bois au bord de la route dans le virage sera changée car le bois fourni était de mauvaise qualité.
 - o Ouverture de l'épicerie début mai. Inauguration officielle fin mai.

- CMS (centre médico-social) :
 - o Le CMS a besoin de bureaux supplémentaires.
 - o Actuellement, le rez-de-chaussée comprend 4 garages ainsi que la partie occupée par le CMS.
 - o L'idée est d'agrandir le CMS en récupérant la surface des 4 garages actuels et de construire les garages à l'extérieur.
 - o De plus, le bâtiment du Chauchay est assez ancien. Plusieurs ponts thermiques ont été détectés à la suite d'une étude. Nécessité d'isoler le plafond des garages. En effet, ces derniers se trouvent directement sous les appartements. Ensuite, la façade Sud s'est fissurée avec les années. Il faudra aussi la restaurer.
 - o Par conséquent, une réfection assez importante de ce bâtiment sera proposée lors du Conseil de juin.
 - o Planning provisionnel avec l'architecte :
 - Elaboration du projet y compris les devis des entreprises : fin avril.
 - Dépose de l'autorisation de construire avant même de présenter le préavis et ceci pour gagner du temps.
 - Préavis présenté le 22 juin.
 - Démarrage des travaux en été si le projet est accepté par le Conseil.
 - o Le CMS est malgré tout un peu décentré par rapport à leur zone d'intervention.
 - o Le CMS joue un rôle social important et la Municipalité tient à le conserver dans la commune.

S. MASCALI demande si le déplacement des parkings ne prêterait pas dans le futur la construction d'un second bâtiment. La commune dispose en effet de réserves à bâtir sur ce terrain.

G. DERIAZ note que cela a été pris en compte. C'est d'ailleurs aussi la raison pour laquelle les garages seront de construction légère (garages en bois).

J. TIDMARSH : Y a-t-il un accord entre Mies et le CMS qu'en cas de travaux, le centre resterait dans notre commune ?

La Municipalité indique que c'est le cas. C'est une réfection sous condition d'établir un bail d'une certaine durée.

- Informations relatives à la LAT (loi sur l'aménagement du territoire) et à la 4^{ème} révision du plan directeur cantonal :

- o Votation fédérale de mars 2013 : acceptation par le peuple de la LAT.
- o Les objectifs principaux de la LAT :
 - 1) Lutter contre le mitage du territoire.
 - 2) Préserver le paysage et les terres agricoles.
 - 3) Urbaniser avant tout l'intérieur du tissu déjà bâti.
- o Entrée en vigueur de la LAT le 1^{er} mai 2014 avec un moratoire bloquant tout déclassement de zones agricoles ou intermédiaires pendant 5 ans.
- o Certaines communes et régions sont bloquées dans leur développement à cause du moratoire.
- o Au niveau du canton de Vaud, Madame De Quattro a lancé la quatrième adaptation du plan directeur cantonal. Cette adaptation a été mise en consultation dans les communes. En principe, elle souhaiterait la mettre en vigueur en 2017 pour sortir du moratoire.
- o D'après la présentation de Madame De Quattro, c'est quand même encore les villages un peu isolés (vers le Jura par exemple) qui continuent d'avoir une croissance un peu trop élevée par rapport à des considérations pertinentes et intelligentes par rapport au trafic. C'est un peu cela qu'elle voudrait freiner avec une construction beaucoup plus importante dans les centres urbains déjà existants.
- o Le canton de Vaud a fait une analyse, il y a environ 50% des réserves à bâtir qui sont bien situées dans le canton c'est-à-dire dans un territoire urbanisé et bien desservi en transports publics, ce dernier point étant essentiel.
- o Le problème du trafic dans la région est sérieux. Il ne cesse d'augmenter d'où un fort accent sur la coordination entre urbanisation et mobilité. On construit d'abord où il y a des transports publics.
- o De ce fait, le canton souhaite augmenter l'urbanisation autour des gares et des zones bien équipées.
- o D'après le Canton, il y a à contrario, les 50% restants des réserves à bâtir qui sont mal situées c'est-à-dire dans des zones paysagères dommageables, hors territoire urbanisé et surtout mal desservi par les transports publics. Le Canton souhaite restructurer cela.
- o Projection du Canton de Vaud pour 2030 : +185 000 habitants supplémentaires pour atteindre les 940 000 habitants (+ 25%).
- o Mies fait partie du Grand Genève. Ce dernier comprend tout le canton de Genève, une partie du département de l'Ain, une partie de la Haute-Savoie et tout le district de Nyon.
- o Dans les mesures d'urbanisation qui sont comprises dans le Grand Genève déjà discutées et négociées, il y a une vision de renforcer l'intercommunalité Versoix – Mies.
- o Versoix est une ville de 13 000 habitants. Elle est bloquée au niveau de son développement. Mies a encore quelques possibilités et surtout possédera une gare qui va passer un quart d'heure.
- o Pour respecter les consignes du SDT (Service du développement territorial) du Canton de Vaud, chaque commune a eu l'obligation d'évaluer ses réserves à bâtir. La capacité totale de la commune en nombre d'habitants par rapport à la surface à bâtir est comparée aux objectifs de croissance de la population. La croissance fixée par le Canton est de 1% par an pour les villages.
- o Par conséquent, les communes qui ont un surdimensionnement des zones à bâtir (70% des communes vaudoises) devraient normalement dézoner. Passer des zones constructibles en des zones agricoles ou intermédiaires.
- o Les communes doivent au cas par cas faire des propositions.
- o Une deuxième solution est de faire des densifications dans les milieux bâtis autour des axes de transport. Cela concerne Mies puisque la gare va passer à une cadence au quart d'heure.

- Conséquences pour Mies :

- o Le territoire communal du Mies est très bien délimité. La zone agricole et forestière à partir de derrière les terrains de sport. Et depuis ces derniers jusqu'au lac, la zone urbanisée.
 - o Il n'y a pas de zones agricoles dans nos zones urbanisées.
 - o La Municipalité n'a aucune ambition de déclasser la zone agricole. Il y a déjà bien assez de possibilités avec la réserve à bâtir actuelle. Cela veut dire que l'on pourrait densifier dans la zone déjà urbanisée.
 - o Le plus important pour Mies c'est l'excellente liaison aux transports publics grâce à la future gare. C'est un atout. Ce qui veut aussi dire que l'on aimerait permettre une densification du tissu bâti autour de cette gare. On souhaite aussi garder la maîtrise de la croissance de notre développement.
 - o Découle de la révision du plan directeur cantonal et l'application de la LAT, la nécessité de refaire notre PGA (plan général d'affectation) avec une densification principale autour de la gare.
 - o La Municipalité souhaite avec le Canton définir ce qu'est le Grand Genève. La Municipalité croit au Grand Genève et souhaite y être plus proche.
- Prochaines étapes :
- o Clarifier les mécanismes que le Canton va nous donner.
 - o Mobilisation nécessaire avec les différents autres partenaires (associations de communes de Terre Sainte et avec le Grand Genève).
 - o Discuter avec les principaux propriétaires concernés (s'ils sont d'accord, sous quelle forme le faire).
 - o Lancer la révision du plan général d'affectation de Mies d'ici 2 ou 3 ans.

Le SYNDIC :

- La 4^{ème} révision du plan directeur cantonal est encore sujet à l'approbation des instances fédérales. On ne parle pas encore de la loi d'application de la LAT. On est dans un processus très lent.
- On aura probablement une réflexion à mener sur l'aménagement du milieu bâti à Mies en fin de prochaine législature.
- Nous avons une croissance de la population qui est annoncée par le Canton. On est tous d'accord qu'il faut préserver la zone agricole mais il faudra aussi un peu densifier. Il faudra créer des logements.
- La Municipalité a déjà eu des contacts avec Versoix et cela s'est très bien passé. Une déclaration commune nous a permis d'aller voir Mme De Quattro. Ses services nous ont déjà dit de manière informelle qu'ils rentraient en discussion pour que Mies soit considéré comme un centre local. Cela permettrait de régler un bon nombre de problèmes en terme de densification près de la gare.
- C'est encore à l'état d'ébauche et cela prendra beaucoup de temps.

Le SYNDIC note que dans le Canton de Vaud, la problématique de l'aménagement du territoire est très complexe car elle relève d'une compétence communale. Elle est conduite quand même par une législation fédérale qui demande aux Cantons d'aller dans un certain sens en imposant un moratoire. Certaines communes avaient demandé de déclasser des terrains agricoles pour pouvoir construire des établissements communaux ou d'intérêts publics et ces communes se retrouvent complètement bloquées car le moratoire empêche tout déclassement de terrain.

J. TIDMARSH demande si, à l'intérieur de ces contraintes, il y aura une réflexion de ce que nous voulons pour notre commune.

Le SYNDIC : Cette discussion devra avoir lieu. Cette politique, c'est le Conseil communal qui la décidera, mais elle devra être probablement explicitée et réfléchi au niveau de la Municipalité. Pour pouvoir mettre en place une politique, il faudra d'abord connaître nos possibilités et contraintes. Après il y aura un vrai débat.

G. DERIAZ :

- Accueil des migrants
 - o 6500 migrants dans le Canton de Vaud répartis dans des abris PC et dans 1750 appartements en propriété ou en location à l'EVAM (établissement vaudois d'accueil des migrants).
 - o 272 migrants dans le district de Nyon au 1^{er} mars répartis dans 5 abris PC (Begnins, Coppet, Crans, Gland et Nyon) et dans 23 appartements.
 - o Le district de Nyon est celui qui propose le moins d'hébergements pour le moment => Groupe de travail créé pour étudier ce qui peut être réalisé.
 - o Pour le canton de Vaud actuellement, 26% d'Erythrée, 20% d'Afghans, 12 % de Syriens, 6% d'Irakiens.
 - o Dans le district de Nyon, on a essentiellement des jeunes hommes seuls. Car en général, on ne met pas de familles dans les abris PC.

- Partenaires :
 - o 1) EVAM pilote et coordonne l'accueil des migrants; 2) les bénévoles qui sont très actifs ; 3) les communes.
 - o Le rôle des communes n'est actuellement pas bien défini.

- Besoins actuels de l'EVAM :
 - o Hébergement, de préférence type foyers collectifs mais tout autre logement (appartement ou chambre chez des privés) est aussi recherché.
 - o Emploi : les TUP (travaux d'utilité publique) ou des emplois un peu plus fixes (mais limités en fonction du type de papier détenu par les migrants).
 - o Mobilité: ces migrants n'ont pas de voiture. On peut aussi les aider en les amenant aux cours de langues ou chez leur défense juridique par exemple.
 - o Bénévolat : pour les accueillir par exemple.

- Pistes de travail que peut faire une commune :
 - o Identification des logements vides. Pourquoi ne pas les cataloguer et les confier à l'EVAM.
 - o Formation et encadrement des bénévoles.
 - o Création d'un fonds de solidarité pour les frais de vie et les activités diverses telles que l'organisation de repas ou de fêtes par exemple.

- Autres remarques mentionnées par divers intervenants:
 - o Utilité d'information de la population sur la différence entre migrants, réfugiés et demandeurs d'asile pour faciliter l'élan de solidarité.
 - o La grande majorité des requérants se comportent correctement si on leur donne la possibilité de travailler.
 - o Cependant les requérants sont souvent obligés à une certaine oisiveté et cela n'est pas favorable pour eux.
 - o Canton de Vaud, proportion de migrants correspond à 1 personne sur 1000.
 - o District de Nyon, 1 personne sur 3000.
 - o Le problème n'est donc pas insoluble. Idée que chaque commune prenne en charge un migrant (ou une famille de migrants).

5. Election d'un membre de la Commission des finances

Le PRESIDENT mentionne la démission de M. BOREAN. Il reste une seule assemblée durant cette législature. Une nouvelle Commission des finances sera élue lors de la séance d'assermentation avec le préfet le 12 mai.

J. TIDMARSH se porte candidat. Pas d'autres candidats.

J. TIDMARSH est élu par acclamation.

6. Election d'un membre de la Commission ad'hoc pour la sécurité

Fait suite à la démission de M. BOREAN.

Le SYNDIC :

- Contribution importante d'A. BAERTSCHI.
- La Commission de sécurité a été très utile pour faire avancer cette problématique au niveau intercommunal.
- Réouverture quasi certaine d'une gendarmerie à la gare de Coppet avec 5 gendarmes.
- Toutes les semaines, il y a une réunion avec tous les acteurs de la sécurité y compris les sociétés privés. Cela était impensable il y en a encore peu.
- Il semblerait que l'on observe une diminution importante des cambriolages.
- La Commission de sécurité devra rester vigilante, ne serait-ce que pour vérifier que cela se passe bien.

B. GAUD (Commission de sécurité) rapporte qu'il est important que ce commissariat soit ouvert 24h/24h et pas seulement jusqu'à 18h. Le problème des cambriolages se déroule plutôt la nuit.

A. BAERTSCHI se porte candidat. Pas d'autres candidats.

A. BAERTSCHI est élu par acclamation.

7. Demande de crédit pour l'entretien des rives du lac aux abords du chantier naval - préavis N° 1/2016

J. WILDBERGER :

- Décapage du limon accumulé au fil du temps. Travaux à réaliser tous les 25 /30 ans. Permet surtout de rentrer les bateaux plus facilement avec le boat slip (descente à bateau).
- Remise en ordre de la digue. Eroulement d'une partie des pierres. Il s'agirait de récupérer tout ce que l'on peut au fond et de le rempiler et de rajouter ce qui manque.

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX regrette un peu que la Commission de l'environnement n'ait pas été consultée sur ce projet. Il souhaite savoir ce qui va être fait des matériaux dragués.

J. WILDBERGER : ils seront transportés par barges. Le Canton donnera les coordonnées géographiques où ce matériel peut être relâché dans le lac.

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX demande s'il y a des analyses de sédiments puisque l'on se situe à proximité d'un chantier naval ? (Vérification si les sédiments ne sont pas pollués)

J. WILDBERGER : L'autorisation de déverser le matériel dragué sera demandée au Canton. Ce dernier déterminera si cela est exigé ou pas.

J. TIDMARSH demande si c'est une obligation pour la commune d'effectuer ces travaux de part le contrat qui la lie au chantier naval Sartorio ou est-ce plutôt l'intérêt de conserver cette activité dans la commune ?

J. WILDBERGER :

- C'est dans l'intérêt de garder l'activité dans la commune.
- Il faut que les travaux soient faits sinon l'activité du chantier naval sera préteritiée.
- La Municipalité s'est renseignée si le Canton participait financièrement aux travaux mais ce n'est pas le cas. Cela a aussi été vérifié dans les préavis de travaux semblables dans les communes avoisinantes.

R. SACCA est-ce que le locataire participerait à ces travaux ? Report potentiel sur le loyer ?

J. WILDBERGER :

- Ces travaux incombent à la commune de Mies. Il y a restauration/ entretien des conditions de travail.
- Sur la possibilité d'augmentation le loyer : cette question est plutôt d'ordre politique. Pas sûr que cette entreprise fasse d'énormes gains sur le travail effectué.

Le SYNDIC mentionne que ce n'est pas la première fois que Mies réalise ces travaux d'entretien. Il semblerait que la dernière fois date d'environ 27 ans.

J. TIDMARSH note que la remarque de R. SACCA est pertinente par rapport à l'éventuelle participation du locataire. Sans forcément aller jusqu'à là, cette relation de transparence, par rapport au fait que cela coûte aussi à la communauté de faire cette réfection, est importante. Est-ce qu'un dialogue de ce type a lieu ?

La Municipalité :

- Un des rares chantiers navals encore existants.
- Un des seuls constructeurs de bateaux en bois.
- Cette activité « ne roule pas sur l'or ».
- Plus de contraintes ou travail dans des conditions non entretenues impliquent un risque d'arrêt de l'activité.
- La question est légitime de dire si la collectivité que nous sommes veut donner des bonnes conditions pour pouvoir continuer ce genre d'activité. La Municipalité ne pense pas qu'il faille répercuter ces travaux sur le loyer du chantier naval. Il regrette simplement que le sens péréquatif du Canton va toujours dans le même sens (=pas de participation du Canton pour ces travaux).

Le PRESIDENT indique aussi que le chantier naval n'a pas l'exclusivité de l'utilisation de cette rampe. Tous les propriétaires de bateaux peuvent l'utiliser.

F. BUENSOD (Commission des travaux) et S. MASCALI (Commission des Finances) proposent au Conseil d'accepter le préavis municipal.

Le PRESIDENT procède au vote :

- 1) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'entretien des rives du lac aux abords du chantier naval ;
- 2) d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 140 000 pour le financement de ces travaux ;
- 3) de financer cet investissement de CHF 140 000 par la trésorerie courante. Cet investissement sera amorti sur une durée maximale de 15 ans.

L'objet est accepté à l'unanimité, 0 opposition, 2 abstentions.

8. Demande de crédit pour la pose d'un nouveau revêtement dans la cour extérieure de l'école - préavis N° 2/2016

Voici en résumé les principaux éléments retenus.

- Cour actuelle pas appropriée pour les enfants. Petits « bobos » tous les jours à cause des gravillons. De plus, en cas de pluie, la saleté est ramenée à l'intérieur. Enfin, obligation d'avoir un terrain de basket à l'école à partir d'un certain nombre de classes.
- Proposition récente des Commissions et des enseignants d'un revêtement plus approprié pour les enfants de type tartan. Cela amortit les chutes des enfants.
- Un drainage des eaux de pluie est prévu.
- Possibilité pour le centre sportif d'utiliser à d'autres fins le terrain de basket actuel.

- La Municipalité propose une couleur de revêtement claire.
- La durabilité des différents revêtements est à peu près la même.
- Souhait que la Commission de l'environnement soit sollicitée également vue la surface relativement importante à traiter.
- Lettre d'une enseignante : Souhait de changer le revêtement de la place principale mais pas forcément près de l'étang.
- Question sur l'impact pour l'évacuation des eaux de pluie raccordée aux canalisations existantes. La Municipalité note que la pénétration de l'eau dans le sol avec le nouveau revêtement ne sera pas moins bonne qu'actuellement. De plus actuellement les canalisations se bouchent avec le gravier.
- Les traverses de chemin de fer des gradins seraient à présent considérées comme toxiques. Il faudra les changer si tel est effectivement le cas.
- Proposition de prioriser les thèmes : sécurité des enfants, prix, durabilité, esthétisme.
- Cette place ne peut être utilisée pour le Guinguette, elle est trop petite pour le chapiteau.
- La Commission de finances souhaite un peu plus de temps avant les Conseils pour étudier les projets et rédiger ses rapports.
- En cas de pose d'un revêtement synthétique, un subside du Canton pourra probablement être obtenu.
- On note l'usage par des parents d'élèves de la cour à côté du clocher. Cela pourrait provoquer un affaissement des pavés. On observe que ce préau se situe au-dessus d'un sous-sol en béton. Ainsi, il n'y a pas de risque d'affaissement. Par contre, le roulement des bus pourrait déplacer un peu les pavés.

Pas d'autres prises de parole. Le **PRESIDENT** clôt alors la discussion. **Le préavis est reporté au prochain Conseil.**

9. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales

Rien à signaler.

10. Divers et propositions individuelles

S. MASCALI sur l'exercice financier 2015 de la Couronne.

C. FIGEAT annonce que l'année n'a pas été très bonne à cause notamment des travaux au carrefour de la poste. Pendant plusieurs mois une partie de la route était fermée et le parking inutilisable.

La Municipalité aura une discussion avec les exploitants lundi prochain avec peut-être une déduction d'un ou deux mois de loyer. Plus de renseignements au prochain Conseil.

C. ZUNDEL a vu les ASP (assistant de sécurité publique) circuler en voiture. Circulent-ils aussi à pied ?

Le SYNDIC indique qu'en principe, ils ne sont pas limités à la voiture. Ils ont également pour vocation de se montrer. Il posera la question.

P. MEIER a lu un article dans la presse concernant la pratique de nombreuses communes (dont Mies) de fournir au bureau vaudois des adresses (BVA) des informations personnelles. Cela pourrait contribuer à être importuné par des appels téléphoniques le soir.

Le SYNDIC a aussi été saisi sur ce sujet par C. OLIVER. Il en ignorait cette pratique. Depuis 2014, il existe une association vaudoise des contrôles de l'habitant. Elle a donné une directive qu'il faudrait envoyer au BVA les inscriptions d'arrivée dans la commune. Mies transmet bien les données des habitants lors de l'envoi de mutations une fois par mois. Notre formulaire d'arrivée mentionne la phrase suivante : sauf avis contraire de votre part, vos noms et adresses seront transmis au BVA. Tout un chacun qui vient à Mies a donc la possibilité de refuser que soit transmis ces informations.

R. SACCA demande des nouvelles du chantier de la nouvelle gare.

J. WILDBERGER : Les travaux ont commencé en novembre. Tout avance normalement. Les CFF sont en train de construire le mur de soutènement qui va supporter la 4^{ème} voie. Jusqu'à la fin de l'année, ils vont construire la 4^{ème} voie et ensuite ils vont déplacer la gare. En principe, s'il n'y a pas de retard, pour la fin de l'année, la gare devrait changer de place. Par la suite, il y aura le rallongement du passage Sous Voie. Dans une année et demi, le plus gros des travaux devrait être terminé.

Il y aura normalement deux déposes-minute. Une dans chaque sens. Celle en descendant sur la droite après le tunnel. Dans l'autre sens, on attend encore. Il y a plusieurs propositions à l'étude.

R. SACCA concernant le bâtiment à l'extrémité du triangle, une école va-t-elle s'y installer ?
Le SYNDIC : Un projet a été déposé. La Municipalité l'a accepté. Il y a eu 39 oppositions. La Municipalité a eu plusieurs séances de recherche de conciliations. L'immense majorité des personnes ont retiré leurs oppositions. Il n'en reste plus que trois. Les trois opposants sont actuellement au tribunal.

Cela risque de prendre un peu de temps mais probablement qu'une école sera créée à cet endroit. La Municipalité a reçu des informations rassurantes sur le chemin du triangle qui pourra avoir vraisemblablement un « tourné à gauche » sur la Route Suisse. Cela résoudrait une partie de la problématique de circulation.

R. SACCA sur le projet de requalification de la Route Suisse ?

Le SYNDIC : Problématique assez compliquée du fait des nombreux intervenants : canton, communes, le Conseil régional. Ce dernier est en recherche de financement. Ensuite, en ce qui concerne le vote des communes, on devrait à priori venir avec un préavis avant la fin de l'année.

J. WILDBERGER : Le projet est actuellement au niveau des rentrées de soumissions. Le projet est piloté par le Canton. Un possible commencement de travaux pour le début de l'année prochaine.

On observe qu'il y a un délai jusqu'en 2018 pour obtenir une subvention de la Confédération.

R. SACCA remarque le délai très court pour se réinscrire après le premier tour des élections communales. On indique la possibilité de s'inscrire au 2^{ème} tour avant même les résultats du 1^{er} tour.

E. FLEURY sur l'éclairage provisoire du terrain de football. Fonctionne-t-il ?

Le SYNDIC n'a eu à sa connaissance aucun commentaire négatif. L'éclairage fonctionne.

E. FLEURY : N'est-ce pas possible que le parking à l'angle route du village/ route de Veytay soit mieux aménagé ? En particulier, la haie est en mauvais état.

J. WILDBERGER note que ce projet est en réflexion au sein de la Municipalité.

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX revient sur les ASP pour avoir eu indirectement affaire à eux sur la commune de Founex. Il serait important de bien définir le cadre de leur mission. Cela évite de recevoir des lettres épouvantablement désagréables des Syndics surtout quand on n'est pas l'auteur des infractions. Ces agents relèvent des numéros d'immatriculation sans même voir qui est au volant. Résultat, il y a des erreurs et on part dans des procédures qui font perdre du temps à tout le monde.

Le SYNDIC : Les municipaux des communes ont bien défini la tâche des ASP. Chaque commune donne ses directives. Mies n'a pas d'influence sur les directives des autres communes. Il note cependant qu'il y a des gens qui ont des comportements non corrects et qu'il faut à un certain moment sanctionner.

B. GRASSET : est-ce que l'horloge au sommet du bâtiment du greffe communal va être remise à l'heure ?

Le SYNDIC : Il y a très peu d'artisans capables de faire le travail. Mais on arrive à bout touchant, elle sera remise en état prochainement.

R. MEROZ fait remarquer qu'il manquerait la cloche dans le clocher à l'entrée de l'école au Sorbier.

J.-P. STREIT par rapport aux chenilles processionnaires : la Municipalité a fait un gros travail pour informer les gens à Mies. Ce qui est dommage, c'est qu'il n'y a pas de cohésion avec Terre Sainte.

La parole n'est plus demandée, le Secrétaire procède à la lecture de **l'extrait de PV qui est accepté à l'unanimité, 0 opposition, 0 abstention**. La séance est levée à 22h30.

Le Président

Le Secrétaire

Yves LUGINBÜHL

Daniel BEYELER